

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

29/08/2024

N° E24000041 /83

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire du 29/08/2024

Vu enregistrée le 13/08/2024, la lettre par laquelle le Maire de la COMMUNE DE SOLLIES PONT demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La modification du plan local d'urbanisme sur la commune de Solliès-Pont ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné M. RIFFARD en qualité de magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Henri-Philippe BAILLY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Maire de la COMMUNE DE SOLLIES PONT, et à Monsieur Henri-Philippe BAILLY.

Fait à TOULON, le 29/08/2024

Le Magistrat désigné,



Denis Riffard